



INFORMA
Una compañía Cesce

Data Insight Taille de l'entreprise

Projet AnaCredit

Antécédents : Projet Anacredit

La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé le projet en 2011 afin de créer une base de données harmonisée pour soutenir les différentes fonctions de la banque centrale telles que la prise de décisions de politique monétaire et la surveillance macroprudentielle.

AnaCredit sera une nouvelle base de données centralisée avec des informations détaillées sur les prêts bancaires individuels dans la zone euro.

Le BOE a publié en juillet dernier la Circulaire 1/2017 de la Banque d'Espagne qui regroupe, à travers la Centrale d'Information de Risques (CIR), les informations que les entités déclarantes doivent transmettre à la Banque d'Espagne pour les communiquer à la Banque Centrale Européenne.

Cette Circulaire impose l'obligation aux établissements de crédit résident dans un pays de la zone euro ainsi que aux succursales dans la zone euro d'établissements de crédit étrangers d'envoyer à la BCE, à travers les banques centrales nationales correspondantes, information sur les prêts que les établissements de crédit ont avec leurs clients ou gèrent pour le compte de tiers, et à condition que le débiteur (ou au moins l'un d'eux) soit une personne juridique et avec lequel l'établissement ait assumé un risque accumulé égal ou supérieur à 25.000 euros.

INFORMA a identifié les besoins des entités déclarantes et a créé le projet Anacredit, à travers lequel les informations que ces entités doivent transmettre à la BdE sont analysées.

Une des données qui doit être fournie est la taille de l'entreprise ; c'est pour ça qu'une nouvelle Donnée à Valeur Ajoutée a été créée : le **Data Insight Taille de l'entreprise**.

Data Insight Taille de l'entreprise

La définition de taille a été adaptée à la Recommandation Européenne sur la taille de l'entreprise en vigueur (2003/361/CE) :

Tamaño de empresa	Condición "y"	Condiciones "o" (una de ellas)		Condición "y"
	Empleados (a) (condición principal)	Cifra de negocios (a) (millones de euros)	Balance (a) (millones de euros)	Independencia / No Pública
Mediana	< 250	≤ 50	≤ 43	Sí
Pequeña	< 50	≤ 10	≤ 10	Sí
Microempresa	< 10	≤ 2	≤ 2	Sí
Independencia	No pueden ser pymes aquellas empresas cuyo capital esté controlado en un 25%, o exista dominio de hecho, por un agente que forme un grupo cuyas variables cuantitativas excedan los umbrales de pymes			
No Pública	Las empresas de propiedad pública no pueden considerarse pymes			

Selon la réglementation, il y a quelques particularités pour déterminer la taille :

- Les entreprises publiques ne seront pas considérées PME.
- Les entreprises avec un capital contrôlé à hauteur de 25% par des entreprises avec des variables quantitatives qui excèdent les limites de PME ne seront pas considérées PME.
- Pour des raisons de simplification administrative, il est possible de ne retenir qu'un seul critère, celui de l'effectif (employés).
- De toute façon, l'absence d'autres informations fait que quand il n'y a que des informations sur le chiffre net d'affaires, elles peuvent être utilisées pour déterminer la taille de l'entreprise.
- L'activité économique. Les critères à tenir compte pour déterminer la taille varient selon l'activité économique que l'entreprise exerce.

Données à prendre en compte pour le calcul des employés (effectifs), des montants financiers et de la période de référence :

1. Les données sélectionnées pour le calcul du personnel et des montants financiers sont celles afférentes au dernier bilan disponible de 12 mois de durée.
2. Lorsqu'une entreprise, à la date de clôture des comptes, constate un dépassement dans un sens ou dans un autre des seuils des employés ou des montants financiers, cette circonstance ne lui fait acquérir ou perdre la qualité de moyenne, petite ou micro-entreprise que si ce dépassement se produit pour deux exercices consécutifs.

3. Les données, y compris les employés, d'une entreprise ayant des entreprises partenaires ou liées, sont déterminées sur la base des comptes et autres données de l'entreprise, ou - s'ils existent - des comptes consolidés de l'entreprise, ou des comptes consolidés dans lesquels l'entreprise est reprise par consolidation.

Taille de l'entreprise

Les différentes tailles affectées en fonction de la Recommandation sont :

- Grande
- Moyenne
- Petite
- Microentreprise
- Sans données (quand la taille ne peut pas être calculée parce qu'il n'y a pas des données associées au calcul de la taille de l'entreprise)
- Non applicable (quand les données disponibles ne sont pas suffisants pour affecter une taille à l'entreprise)

Les entreprises qui respectent les critères suivants ne sont pas considérées comme PME :

- Les entreprises qui **ne sont pas** considérées comme holding (CNAE 6420), organismes de placement collectif, fonds et organisations financières similaires (CNAE 6430) ou sièges sociaux (CNAE 7010) doivent satisfaire l'un des deux conditions suivantes :
 - 1) Nombre d'employés supérieur ou égal à 250.
 - 2) Nombre d'employés inférieur à 250, total actif supérieur à 43 millions d'euros et volume total des ventes supérieur à 50 millions d'euros.
- Les entreprises holding (CNAE 6420), les organismes de placement collectif, fonds et organisations financières similaires (CNAE 6430) et sièges sociaux (CNAE 7010) doivent satisfaire l'un des critères suivantes :
 - 1) Nombre d'employés supérieur ou égal à 250.
 - 2) Volume total des ventes supérieur à 50 millions d'euros.
 - 3) Total actif supérieur à 43 millions d'euros.

Calcul Data Insight Taille de l'entreprise

La façon de calculer la taille de l'entreprise déterminée par INFORMA consiste en ce que suit :

- ✓ La première condition que l'entreprise doit respecter est qu'elle doit exercer une activité économique et, par conséquent, la taille Non applicable est attribuée aux sociétés exclues par ce critère, telles que les congrégations religieuses ou les mairies.

- ✓ Si l'entreprise a un Data Insight Entreprise Publique actif, cela veut dire qu'il s'agit d'une entreprise publique et une taille Grande est attribuée.
- ✓ Si l'entreprise a ≥ 250 employés, une taille Grande est attribuée.
- ✓ Si l'entreprise détient une participation dans un groupe de consolidation (Data Insight Dépendance structurelle), la taille la plus grande des maisons mères est attribuée.
- ✓ Si quelque actionnaire de l'entreprise est une entreprise nationale avec un pourcentage excédent 25% :
 - Si quelqu'un d'eux a le Data Insight Entreprise Publique actif, une taille Grande est attribuée.
 - Si quelqu'un d'eux est une entreprise publique, la taille Grande est attribuée même s'il ne dispose pas de taille parce qu'il appartient aux catégories exclues par la condition d'exercer une activité économique.
 - Si aucun d'entre eux est une entreprise publique, nous conserverons la taille la plus grande des actionnaires.
- ✓ Nous récupérerons les données de l'entreprise : Employés (ou effectifs), Chiffre d'affaires (ou ventes), Bilan (ou total actif) et Activité.

Les données provenant du Bilan prévaudront sur les données provenant d'autres sources. Nous prendrons comme référence les données d'autres sources quand :

- Nous n'avons pas de données de Bilan.
- La date de source de ventes et d'employés d'autres sources est ultérieure à la date de clôture du Bilan le plus récent et cette dernière a une ancienneté de plus de 2 ans sur l'année de la campagne.
- À condition que nous ayons d'employés et/ou chiffre de ventes d'autres sources.

La taille des données financières correspondante sera calculée selon les barèmes de la Recommandation 2003/361/CE.

- ✓ Une fois la taille par Dépendance structurelle, Actionnaires et Données financières calculée, nous conservons la plus grande taille calculée entre les 3 aspects.

La date de la donnée sera la date du jour que le Data Insight Taille de l'entreprise est demandé.

Réglementation et documents d'intérêt

Définition de PME : <http://www.ipyme.org/es-ES/UnionEuropea/UnionEuropea/PoliticaEuropea/Marco/Paginas/NuevaDefinicionPYME.asp>
[X](#)

Manuel utilisateur : <http://www.ipyme.org/es-ES/DatosPublicaciones/Documents/Guia-usuario-Definicion-PYME.pdf>

Recommandation 2003/361/CE, de la Commission, du 6 mai 2003, sur la définition de micro-entreprises, petites et moyennes entreprises : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:124:0036:0041:es:PDF>

Circulaire 6/2016, du 30 juin, de la Banque d'Espagne :
<https://www.boe.es/boe/dias/2016/07/11/pdfs/BOE-A-2016-6606.pdf>

Circulaire 1/2017, du 30 juin, de la Banque d'Espagne - "Anacredit" :
https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2017-7985

CENTRALE DES BILANS. Résultats annuels des entreprises non financières :
<https://www.bde.es/f/webbde/SES/Secciones/Publicaciones/PublicacionesAnuales/CentralBalances/13/Fich/ceba13.pdf>

RÈGLEMENT (UE) 2016/867 DE LA BANQUE CENTRAL EUROPÉENNE : sur la collecte de données granulaires de crédit et de risque de crédit :
https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/celex_32016r0867_es_txt.pdf



www.informa.es

Servicio de Atención al Cliente

clientes@informa.es

900 176 076